

# LA PREVENTION DES RISQUES SUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

BOL 101

1 jour 350 € HT

## ETRE EN PHASE AVEC LA REGLEMENTATION

Le décret 2010-1118 du 22 Septembre 2010, impose que tout professionnel intervenant sur la partie électrique d'un véhicule/engin électrique ou hybride doit être habilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette habilitation relève de la responsabilité de l'employeur. L'employeur définit et met en œuvre les moyens nécessaires afin que son personnel soit formé pour avoir la capacité d'intervenir en toute sécurité

### PUBLIC

L'ensemble des techniciens étant amenés à intervenir sur un véhicule électrique ou hybride hors chaîne de traction

### PREREQUIS

Notions de base en électricité

### APPORTS

Permettre aux salariés de pouvoir intervenir en toute sécurité sur les véhicules électriques et hybrides

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant aura acquis :

- Les compétences nécessaires lui permettant d'intervenir en toute sécurité sur véhicule électrique ou hybride, dans le respect de la norme NF C18-550
- Les savoir et savoir-faire permettant de préparer son habilitation électrique BOL

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Le risque électrique et les moyens de prévention
- Les niveaux d'habilitation
- Les étapes d'une intervention sur un véhicule électrique ou hybride
- Identifier une zone d'approche prudente ainsi qu'une zone de voisinage renforcé
- Intervenir en toute sécurité sur un véhicule électrique ou hybride

## CONTACTS

Contactez-nous : courriel : [normandieautoformation@outlook.com](mailto:normandieautoformation@outlook.com) ou tél : 06 73 86 22 62

Consulter notre site : [www.normandieautoformation.com](http://www.normandieautoformation.com)